

Orléans, le 23 janvier 2020

À Madame la Rectrice de l'académie d'Orléans-Tours,  
21 rue Saint-Etienne  
45043 ORLEANS CEDEX 1

Objet : nouveau mode de calcul des DHG collèges

Madame la Rectrice,

Par le biais des documents envoyés pour la préparation du CTA, nous avons découvert qu'un nouveau mode de calcul des DHG des collèges de l'académie a été mis en place et ce, dès la rentrée 2020.

Tout d'abord, nous contestons la manière unilatérale dont ce nouveau mode de calcul a été mis en place. En effet, aucun groupe de travail ni aucune discussion n'a eu lieu en amont avec les organisations syndicales représentatives dans notre académie, montrant quelque peu la manière dont le dialogue social est traité ou mal traité dans l'académie.

Pour ce qui est du fond et donc de la méthode retenue : l'allocation progressive des moyens ne fait aucune distinction entre les établissements de l'éducation prioritaire et les autres et impose, quelque soit l'établissement, une base de calcul avec un effectif de 30 élèves par classe. Cela revient à faire disparaître l'éducation prioritaire. Ainsi des établissements comme les collèges Bégon ou Rabelais à Blois se trouvent avec une dotation insuffisante obligeant à avoir des niveaux à plus de 25 élèves par classe (28 pour Rabelais ! ) ou encore au collège Edouard Vaillant à Vierzon où la moyenne d'élèves par classe sur le niveau 5ème est de 26,4, en 4ème de 29,4 ; 28,3 en 6ème au collège Victor Hugo de Bourges et 28 en 4ème au collège Les Grand Meaulnes à Bourges. L'APM octroyée ne leur suffit pas pour ouvrir toutes les classes nécessaires, cela n'est pas entendable !

Au contraire, nous demandons qu'un seuil d'élèves par classe différent soit mis en place pour les établissements : 20 élèves maximum en éducation prioritaire, 24 pour les autres établissements. C'est pour nous, le seul moyen de garantir aux élèves des établissements de l'éducation prioritaire en particulier, des conditions d'étude un tant soit peu favorable et des conditions de travail pour les collègues qui leur permettent de durer dans ces établissements.

Ce sont pour ces raisons, Madame la Rectrice, que nous vous demandons de revoir ce mode de calcul qui ne peut se faire sur le dos de l'éducation prioritaire !

Veuillez recevoir, Madame la Rectrice, nos salutations respectueuses.

Joanna PFEIFFER  
pour le SNES-FSU Orléans-Tours

Christian GUERIN  
pour le SNEP-FSU Orléans-Tours